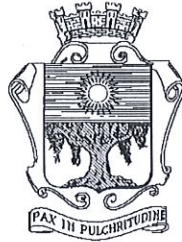


AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_02-DE
Reçu le 16/06/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 : CLASSE DE 4EME AU COLLEGE « JEAN COCTEAU » A BEAULIEU-SUR-MER – VOYAGE SCOLAIRE TRANSCULTUREL A VENISE DU 13 AU 18 JUIIN 2023 – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION

Séance Publique Ordinaire du 13 JUIIN 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Roger ROUX, M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Elie PUCCI,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14
PRESENTS : 22
VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 7 juin 2023

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_02-DE
Reçu le 16/06/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

II – CLASSE DE 4^{EME} AU COLLEGE « JEAN COCTEAU » A BEAULIEU-SUR-MER – VOYAGE SCOLAIRE TRANSCULTUREL A VENISE DU 13 AU 18 JUIN 2023 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Madame Charlotte MARC, Conseillère municipale, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif de l'exercice 2023,
Vu le courrier du 22 janvier 2023 de l'équipe éducative, des parents et des enfants,

Considérant qu'il est organisé, pour une classe de 4^{ème} du collège « Jean Cocteau » à Beaulieu-sur-Mer, un voyage scolaire transculturel à l'occasion de la biennale d'architecture qui se déroulera à Venise (Italie) du 13 au 18 juin 2023.

Considérant que ce séjour permettra aux élèves de valider les connaissances acquises en classe dans le domaine concerné, de découvrir la vie en collectivité et de gagner en autonomie.

Considérant que ce voyage scolaire concerne 26 élèves, dont 6 domiciliés sur la commune de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que le coût total du voyage, par élève, est de 458 €.

Considérant que la collectivité a été sollicitée afin qu'il soit attribué, pour chaque élève habitant la commune, une aide financière d'un montant de 100 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- ATTRIBUE, pour chaque élève domicilié sur la commune de Beaulieu-sur-Mer, à l'occasion du voyage scolaire transculturel qui aura lieu à Venise (Italie) du 13 au 18 juin 2023, une aide financière d'un montant de 100 €,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.